

1- CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



Explication	C'est une instance citoyenne de réflexion, d'information, de propositions, d'échanges et de partage entre la municipalité et les jeunes sur des questions d'intérêt communal. Il explique les projets communaux, il donne des responsabilités aux enfants ou aux jeunes. Un conseil c'est la rencontre entre « engagement citoyen » des jeunes et « actions pédagogiques » pour les jeunes [...]. Souvent ouvert aux CE1-CE2-CM1-CM2. mandats de 2ans
Intérêts	Implication des deux écoles Eclairage nouveau sur des projets impliquant les plus jeunes Contribution à la citoyenneté Apport Pédagogique Ouverture / lien avec le passeport du civisme
Limites	Le nombre d'enfants « potentiels » est-il suffisant à Bazoges ? Contexte COVID bloquant sur le court terme
Ressources nécessaires	Temps d'animation + temps de préparation avec les écoles + Budget à rendre disponible
Modalités de mise en œuvre	1- rencontrer les directrices.eurs pour faire le lien avec projet pédagogique / avis et intérêt 2- visiter un Conseil des jeunes en place 3- définir un cadre (électif, fréquence, budget, interaction avec Conseil Municipal) 4- prévoir un module d'accompagnement des jeunes « élus » 5- mise en route
Projection	Projet 2021/22 (non activable à la rentrée 2020)
Cas d'école - liens	https://tvvendee.fr/actu/le-conseil-municipal-des-jeunes-se-mobilise/ https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/challans-85300/le-conseil-municipal-des-jeunes-de-challans-en-place-6598647

2- BUDGET PARTICIPATIF



Explication	Le Budget participatif, c'est de l'argent alloué par la collectivité pour réaliser les projets proposés et votés par les citoyens non élus selon un principe simple "Vous décidez. Nous (collectivité) réalisons. "
Intérêts	Concret / opérationnel Eclairage complémentaire sur les attentes citoyens (un taux de participation de 5% est une réussite)
Limites	Nécessite de libérer un budget annuel (investissement) Ne doit pas traiter des dépenses de fonctionnement
Ressources nécessaires	Budget à rendre disponible (5 à 10 € par habitants => lien) La Maison des communes propose un outil : https://participer.ecollectivitesvendee.fr/
Modalités de mise en œuvre	1- définition d'un cadre (transparent, temporalisé, communiqué...) et d'un budget 2- animer une collecte des potentiels projets (proposition des commissions -Présélection - et des citoyens) => web, réunions publiques... 3- animer une étape de vote / sélection.. Répondre à tous les proposantts 4- décision conseil 5- mise en œuvre : co-construction éventuelle préalable sur les modalités
Projection	Septembre 2020 - décembre 2020 : étape 1 Décembre 2020 - mars 2021 : étapes 2/3/4 Mars 2021 - décembre 2021 : étape 5
Cas d'école - liens	https://www.lagazettedescommunes.com/473137/budget-participatif-les-petites-communes-sont-souvent-les-plus-generieuses/ https://www.lagazettedescommunes.com/391459/5-conseils-pour-mettre-en-place-son-budget-participatif/ https://lesbudgetsparticipatifs.fr/ https://ecollectivites.fr/sites/default/files/reunion_info_democratie_participative.pdf

3- FIFTY FIFTY



Explication	<p>Le fifty-fifty est un outil d'implication créé à Loos en Gohelles qui permet la coproduction d'action publique. Il s'appuie sur une logique de « donnant-donnant » et de partage des responsabilités. C'est un dispositif municipal d'aide au projet qui permet de soutenir une initiative, une idée émanant des habitants. Une aide technique (prêt de matériel, accompagnement, conseils) ou financière (subventions, financement d'une partie des dépenses) peut ainsi être proposée à un ou plusieurs porteurs de projets. Ceux-ci peuvent être des particuliers, une association, ou un groupe informel d'individus rassemblés par un besoin commun (ex : riverains concernés par un problème de quartier). Pour pouvoir bénéficier d'un accompagnement par la mairie, le projet doit répondre à plusieurs prérequis : Être un projet d'intérêt général ; Concerner le domaine ou le patrimoine public communal ; Contribuer à l'amélioration du cadre de vie, rechercher l'embellissement ou la sécurisation des espaces, la qualité environnementale, la propreté, l'entretien et la convivialité d'espaces publics, etc.</p>
Intérêts	Concret / opérationnel / implicatif
Limites	Nécessite de libérer un budget annuel (investissement) Ne doit pas traiter des dépenses de fonctionnement
Ressources nécessaires	Budget à rendre disponible (5 à 10 € par habitants => lien)
Modalités de mise en œuvre	1- définition d'un cadre (transparent, temporalisé, communiqué...) 2- réception demandes en mairie 3- diagnostic => analyse du besoin 4- Convention 50/50 5- Mise en œuvre
Projection	Septembre 2020 - décembre 2020 : étape 1 Décembre 2020 - décembre 2021 : étapes 2/3/4/5
Cas d'école - liens	https://www.loos-en-gohelle.fr/wp-content/uploads/2020/04/Re%CC%81fe%CC%81rentiel-loossois-de-...

4- IMPLICATION CITOYENNE SUR PROJET



Explication	Selon les sujets d'actualité, proposer au Conseil Municipal de saisir la Commission pour organiser et animer un projet de consultation citoyenne OU de coproduction citoyenne.
Intérêts	Intéressant pour les sujets où la décision n'est pas prise.
Limites	temps de réactivité long (plusieurs mois) Les règles d'arbitrages des actions sont à définir en transparence
Ressources nécessaires	Méthodes et compétences à développer.
Modalités de mise en œuvre	Au cas par cas mais avec un cadrage en début d'implication citoyenne à définir en transparence. S'agit-il de consultation simple, de co-construction, de co-décision, quel est le cadre du projet (budget, temporalité...)
Projection	Plusieurs projets « en cours » pourraient servir d'exercice de démocratie participative : Embellissement du cimetière, valorisation des haies, broyage des déchets verts... S'exercer sur 1 projet bien choisi en 2021
Cas d'école - liens	



5- REFERENTS VILLAGE



Explication	Identifier des « référents villages » pour faire remonter les besoins / informations au-delà du bourg
Intérêts	garder un lien fort / proximité sur les besoins du quotidien
Limites	ne pas faire peur aux référents potentiels / temps à libérer
Ressources nécessaires	Méthodes et compétences à développer.
Modalités de mise en œuvre	1- définir le cadre (1 ou 2 rencontre par an, 1 contact privilégié du conseil, ce qui est à prendre en compte ou à exclure, règles de prise de décision...) 2- recrutement 3- premières réunions de village 4- décisions
Projection	Septembre 2020 - décembre 2020 : 1 et 2 Janvier 2021 - décembre 2021 : 3 et 4
Cas d'école - liens	



6- COMITE CONSULTATIF



Explication	Ces comités comprennent des personnes non élues pour traiter un sujet donné. La composition est fixée par délibération du conseil municipal sur proposition du maire, pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. Chaque comité consultatif est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire.
Intérêts	
Limites	
Ressources nécessaires	
Modalités de mise en œuvre	
Projection	À déclencher selon besoins
Cas d'école - liens	https://edile.fr/les-comites-consultatifs/



CONSEIL MUNICIPAL

